

## UTILISATION DU TERME RAISONNABLE DANS LES TEXTES JURIDIQUES ET NORMATIFS APPLICABLES À L'EXERCICE DE LA PHARMACIE

Claire Lambert de Cursay<sup>1</sup>, candidate au Pharm.D., Anne-Marie Savard<sup>2</sup>, LL.D., Annie Roy<sup>3</sup>, LL.B., Denis Lebel<sup>1</sup>, B.Pharm., M.Sc., F.C.S.H.P., Jean-François Bussières<sup>1,4</sup>, B.Pharm., M.Sc., M.B.A., F.C.S.H.P., F.O.P.Q.

- 1- Unité de Recherche en Pratique Pharmaceutique, CHU Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada;
- 2- Faculté de droit, Université Laval, Québec (Québec) Canada;
- 3- Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec, Montréal (Québec) Canada;
- 4- Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada

**Introduction :** Le législateur et différentes autorités en santé ont balisé le caractère raisonnable des choix faits par les professionnels de santé.

**Objectif :** L'objectif principal est d'identifier et de commenter la prévalence du terme « raisonnable » et de termes apparentés dans les textes juridiques et normatifs au Canada et au Québec.

**Méthodologie :** Étude descriptive. Dans un premier temps, nous avons recensé l'utilisation du terme « raisonnable » et de termes apparentés (« déraisonnable », « raisonnablement ») dans les textes juridiques canadiens à partir du site web de l'Institut canadien d'information juridique CanLII (dans l'onglet « Décisions » pour les jugements rendus du 01/01/2018 au 31/12/2017; dans l'onglet « Législation » pour les lois et règlements en vigueur au 31/12/2017). Dans un deuxième temps, nous avons cherché les mentions du terme « raisonnable » dans l'ouvrage Législation et systèmes de soins.

**Résultats :** Nous avons identifié 137 970 occurrences pour le terme raisonnable et des termes apparentés dans l'onglet « Décisions » contre 4 136 occurrences dans l'onglet « Législation ». À partir de l'ouvrage de législation, nous avons identifié 64 fois la mention du terme raisonnable et de termes apparentés dans 36 extraits.

**Conclusion :** Cette étude met en évidence l'importance du terme raisonnable dans les textes juridiques et normatifs applicables à l'exercice de la pharmacie. Nous pensons qu'il est nécessaire que les pharmaciens se familiarisent avec le concept de raisonnable puisque les gestes qu'ils posent et les décisions qu'ils prennent doivent s'inscrire dans les limites de ce caractère raisonnable.